Les actualités de la session

19 et 20 juin 2025

Loiret
votre Département

Contact presse
Cassandre Germain
cassandre.germain@loiret.fr – 02 38 25 43 93

SOMMAIRE

L’assemblée départementale s’est réunie en session plénière les 19 et 20 juin 2025. À cette occasion, les 42 élus ont étudié 29 rapports. Point sur les actualités de la session.

Finances du Département
Bilan de l’année 2024

Dépenses sociales
Le jour du Dépassement

Déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques
Le Département prend la compétence sur 8 communes

Favoriser la pratique sportive
Près de 600 000 € consacrés par le Département

Mission d’information et d’évaluation de la protection de l’enfance
95% des actions réalisées ou en cours de réalisation

Soutien aux jeunes en difficultés
Le Département du Loiret, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l’ARS s’engagent pour créer une structure adaptée

Economies d’énergie
Le Département aide les communes à valoriser leurs projets

Préserver la ressource en eau sur son territoire
Le Département soutient les initiatives locales

Aides à domicile
Le Département s’engage pour favoriser leur mobilité sur le territoire

Finances du Département

Bilan de l'année 2024

Lors de la session des 19 et 20 juin 2025, l'Assemblée départementale a présenté le bilan financier de l'année 2024, qui s'inscrit dans un contexte national marqué par les dégradations financières des collectivités.

L'autofinancement de la collectivité enregistre cette année une baisse sensible par rapport à 2023 (-32,4 M€) qui concerne l'ensemble des Départements. Ce phénomène est causé par une dynamique de dépenses relativement forte (impact des mesures de l'Etat, besoin sociaux importants, inflation…) et des recettes marquées par une nouvelle baisse des droits de mutation à titre onéreux (- 13M€) et une TVA peu dynamique.

Une hausse des dépenses sociales

Les dépenses de fonctionnement atteignent 625,5 M€, en hausse de 37,2 M€ (+6,3%). Les principaux facteurs d'augmentation sont :

- Les aides sociales, en particulier les allocations individuelles de solidarité* : +9,8 M€ (soit +5,1%), dont une forte progression de la PCH (+19,2%) ;
- Les frais d'hébergement, notamment liés à l'enfance : + 6 M€ (soit +5%) ;
- Les charges courantes : +10,4 M€ (soit + 31,6%), dont 8,5 M€ pour la Maison de l'Enfance (nouveaux sites d'accueil et recrutements) ;
- La masse salariale : +5,7 M€ (soit + 5%), en lien avec l'évolution des effectifs, les différentes mesures et le Glissement Vieillesse Technicité ;
- L'inflation impactant les achats courants et les frais financiers.

Des dépenses d'équipement soutenues malgré la contrainte

En parallèle, les dépenses d'investissement, malgré une baisse (-17,2 M€), ont été maintenues à haut niveau (135,7 M€), traduisant l'ambition du Conseil départemental de conserver un rôle majeur dans le développement des territoires et le soutien aux habitants : infrastructures : 44,8 M€ ; bâtiments administratifs (Cité loirétaine) : 20,1 M€ ; soutien aux territoires : 14,5 M€ ; environnement : 13,8 M€ ; collèges : 12,2 M€, etc.

Des indicateurs financiers à surveiller

De ce fait, les deux ratios financiers cibles du Département ne sont plus respectés :

- un taux d'épargne brute inférieur à 10% : 6,1% (11,1% en 2023) ;
- une capacité de désendettement supérieure à 10 ans : 11,7 ans (5,6 ans en 2023).

Cette nouvelle dégradation amène nos finances à un niveau qui ne garantit plus l'accès aux financements bancaires et donc à terme la pérennité de la structure. Alors que l'Etat n'a pas pris de mesure à la hauteur des enjeux dans la loi de finances pour 2025, il sera plus que jamais vital de poursuivre les efforts de gestion afin de préserver l'institution départementale.

***Revenu de solidarité active (RSA), Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH).*

Dépenses sociales

Le jour du dépassement

Le Département du Loiret s'associe à l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour alerter sur la situation budgétaire intenable des Départements, liée à une charge croissante de dépenses sociales, insuffisamment compensées par l'État. Le 18 juin est le jour du dépassement : à partir de cette date, les prestations sociales comme le RSA, l'aide aux personnes âgées ou l'aide de compensation du handicap, qui relèvent de la solidarité nationale, reposent entièrement sur les Départements.

Les prestations sociales, une charge de plus en plus accrue pour les Départements

Les Départements ont la charge de financer les prestations sociales (APA, RSA, PCH). D'année en année, une part de plus en plus importante de leurs budgets est mobilisée pour financer ces prestations en raison du désengagement de l'État. Ainsi, l'écart entre les dépenses engagées et les compensations versées par l'État ne cesse de se creuser, puisque les Départements ne maîtrisent ni le nombre de bénéficiaire, ni le montant des prestations versées que l'Etat fixe seul.

Dans le Loiret, en 2024, les dépenses sociales s'élèvent à 468,5 M€, dont 208,3 M€ au titre des Aides Individuelles de Solidarité (AIS). Pourtant, la compensation de l'État ne couvre que 40 % des besoins, lorsque le coût du RSA, lui, a plus que doublé. Ce reste à charge des AIS, à mettre au crédit de l'Etat, se monte à près d'1,2 Milliards d'euros, en cumulé depuis 2002.

En comparaison, ce reste à charge correspond à 2,5 fois l'encours de dette actuel du Loiret, qui se situe autour de 476,9 M€ d'euros au 31 décembre 2024.

Dans un contexte financier particulièrement complexe pour les Départements, marqué par la perte des ressources fiscales et la chute brutale des droits de mutation (DMTO), des charges croissantes viennent s'ajouter lourdement aux dépenses départementales, du fait de décisions prises sans concertation, sans évaluation de l'impact financier et sans compensation suffisante de l'Etat.

Une campagne nationale pour alerter

Dès le 18 juin, une campagne de communication, à l'initiative de Départements de France, sera lancée pour sensibiliser et alerter : à compter de cette date, les Départements financent seuls, pour le reste de l'année, les aides sociales.

Le Département du Loiret s'associe pleinement à cette initiative pour rappeler que les Départements :

- n'ont pas la main sur le nombre de bénéficiaires ni sur le montant des prestations
- assurent des missions régaliennes telles que la prise en charge des mineurs non accompagnés
- doivent en parallèle investir dans les infrastructures, les transitions écologiques ou la sécurité.

Un appel au Gouvernement

Les Départements entendent faire reconnaitre leur singularité dans le paysage des collectivités locales et demandent à ce que des mesures soient prises par le Gouvernement à l'occasion du nouveau PLF 2026.

Déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

Le Département prend la compétence sur 8 communes

Lors de la session des 19 et 20 juin 2025, l'Assemblée départementale a acté la prise de compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques » (IRVE) sur 8 communes. Cette décision marque une nouvelle étape dans le déploiement d'un réseau cohérent et performant de bornes de recharge ouvertes au public sur l'ensemble du territoire loirétain.

Huit communes **– Artenay, Briare, Chevilly, Courtenay, Darvoy, Le Malesherbois, Pithiviers et Sury-aux-Bois** – transfèrent ainsi cette compétence au Département, qui devient responsable de la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge ouvertes au public nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Des bornes et points de charge sont déjà déployés par les communes de Pithiviers et Briare, elles seront mises à disposition du Département.

Une centaine de communes ont déjà transféré cette compétence au Département.

Ces transferts s'inscrivent dans une démarche visant à simplifier la gestion des équipements, mutualiser les coûts et garantir aux usagers un service public de qualité.

Afin de mieux répondre aux attentes des Loirétains, le Département du Loiret, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a adopté son **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge (SDIRVE) ouvertes au public en** juin 2024. Il projette les besoins de déploiement de bornes de recharge jusqu'à l'horizon 2035.

Un objectif de 1 300 points de charge supplémentaires d'ici 2030
En 2024, hors territoire d'Orléans Métropole (qui a élaboré son propre SDIRVE), le Loiret comptait 485 points de charge ouverts au public. À horizon 2030, le besoin est estimé à 1 300 points de charge supplémentaires (dont 120 points de charge rapide), représentant un investissement de l'ordre de 14 M€ (toutes initiatives confondues, privées ou publiques).

Un Appel à Initiative Privée
L'initiative publique intervient en cas d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée. Dans le but d'inciter l'initiative privée, en partenariat avec les autres personnes publiques titulaires de la compétence IRVE dans le Loiret, le Département prépare le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) visant le déploiement de bornes en domaine public.

Favoriser la pratique sportive

Près de 600 000 € consacrés par le Département

Lors de la session des 19 et 20 juin 2025, l'Assemblée départementale a attribué une subvention globale de près de 600 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre.

- Soutien sur la base des effectifs

917 clubs ont bénéficié d'un soutien financier de la part du Département, sur la base de leur effectif. Cela représente au total plus de 145 000 licenciés, près de 2 100 arbitres et plus de 1 100 licenciés handisport.

- Soutien des clubs de haut niveau

Plus de 1 100 € sont alloués au Winner's Orléans Bowling pour son fonctionnement sur 2025. 5 700 € sont attribués à l'association sportive du golf de Marcilly pour son fonctionnement. Le club de Saint-Pryvé Olivet Handball bénéficie quant à lui de 17 100 €.

- Soutien à l'organisation de manifestations sportives

Par exemple, le Comité départemental de cyclotourisme du Loiret se voit attribuer une aide de 12 500 € pour l'organisation de la 86e semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Orléans en août 2025. Cette dernière vient compléter une subvention de 12 500 € allouée en 2024 pour ce même évènement, portant l'aide départementale à 25 000 €. Près de 10 000 visiteurs sont attendues.

- Aide aux projets innovants

1 000 € sont accordés au Comité du Loiret du Volley-Ball pour l'organisation de rencontres autour du volley avec les résidents d'un EHPAD.

- Aide à la formation sportive

Le Comité départemental de Badminton bénéficie de 500 € pour la formation d'un jeune en devenir.

Actualisation du règlement de l'aide aux structures sportives
Afin de renforcer la cohérence des aides attribuées aux comités sportifs départementaux, le Département met en place un forfait tarifaire plus équitable selon l'affiliation des fédérations (olympiques ou non), le nombre de clubs et le nombre de licenciés. Cette aide est attribuée aux comités affiliés à une fédération, comptant au minimum 4 associations sportives et 150 licenciés. L'aide sera ensuite calculée en fonction de ces critères, dans la limite de 25 000 € pour les sports collectifs et 15 000 € pour les sports individuels.

À propos de la politique *Sport* du Département du Loiret

Favoriser la pratique du sport, individuel ou collectif, c'est soutenir les clubs et associations qui, au quotidien, initient, encadrent et entraînent jeunes et adultes. Le Loiret apporte ainsi une aide financière à de nombreuses structures sportives du Loiret, mais aussi à des communes. Objectif : les aider dans leur fonctionnement quotidien (activités, formation, acquisition de matériel…) mais également leur permettre d'organiser des manifestations sportives et d'accompagner leurs sportifs. Pour 2025, le Département a voté un budget de près de 3,1 M€ en faveur du sport.

Mission d'information et d'évaluation de la protection de l'enfance
95% des actions réalisées ou en cours de réalisation

Lors de la session des 19 et 20 juin 2025, le Conseil départemental a présenté un bilan intermédiaire de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance. Cette mission, menée par un groupe de 8 élus, avait formulé 51 recommandations traduites en 63 actions concrètes. À ce jour, 95 % des actions sont soit mises en œuvre, soit en cours de réalisation, marquant une progression régulière depuis 2023 (81 %) et 2024 (92 %).

Des avancées cadencées par degré de priorité (de 1 à 3)
76% des actions en priorité 1 sont effectives (52% en 2023), parmi lesquelles :

- l'**actualisation du protocole interinstitutionnel** sur les informations préoccupantes, intégrant l'évaluation de l'environnement familial des mineurs auteurs de moins de 13 ans non pénalement responsables
- la prise en compte des recommandations de la Haute Autorité de Santé
- la **création de fiches techniques** pour les professionnels (annonce de placement provisoire de l'enfant, garantir la place des assistants familiaux)
- des progrès dans le champ de la santé des enfants confiés (bilan de santé somatique, liens avec la pédopsychiatrie) dans le cadre d'une convention avec l'EPSM Daumezon

La réalisation de l'ensemble des actions est programmée sur la mandature, soit d'ici 2028.

À propos de la mission d'information et d'évaluation
L'assemblée départementale a lancé lors de la session de janvier 2022 une mission transpartisane pour faire l'état des lieux de l'Aide Sociale à l'Enfance du Loiret (prévention, prise en charge et sortie du dispositif). Le groupe d'élus formant cette commission a émis 51 recommandations, adoptées à l'unanimité en juin 2022 à la suite d'auditions (magistrats, professionnels du soin, agents du Département et du tissu associatif, jeunes confiés, etc.) et de visites sur le terrain. Une priorisation des actions a été établie.

Protection de l'enfance : l'objectif de 150 nouvelles places
Le Département poursuit son action pour renforcer la protection de l'enfance. Un objectif de 150 nouvelles places d'accueil a été fixé, privilégiant des maisonnées de dimension familiale. Elles maintiennent grâce à leur implantation territoriale l'environnement et les liens habituels de l'enfant (fratries, visites, école…). A ce jour, **149 places sont opérationnelles** :

1. 6 maisonnées de 6 places ont ouvert sur l'Orléanais, avec deux partenaires différents (Fondation Val de Loire et Groupe SOS), dont 4 ont ouvert en 2023-2024.
2. Appel à projet pour la création de villages d'enfants : en lien avec la fondation Action Enfance, le village d'enfants de Tigy de 48 places (33 places créées depuis 2021) a été inauguré le 17 juin 2025. En outre, un autre **village de 54 places** a ouvert progressivement sous forme de maisonnées sur le secteur Ouest du département. Ces maisonnées seront regroupées au sein d'un nouveau village d'enfants qui sera construit à horizon 2026-2027.
3. Plusieurs Lieux de Vie et d'Accueil ont également été autorisés dont 6 depuis septembre 2023 (40 places) et d'autres sont en cours d'instruction.
4. **Implantée sur deux sites à Orléans et Amilly, la Maison Départementale de l'Enfance** accueille en urgence des enfants et adolescents en danger, ensuite orientés vers un retour au domicile, ou une autre modalité d'accueil (assistants familiaux, maison d'enfants à caractère social, tiers). Elle a connu une extension de sa capacité d'accueil avec la création de 2 pavillons de 6 places sur le secteur de Montargis (12 places), 5 pavillons de 6 places à Orléans et l'extension de la Villa Roland inaugurée en avril 2023 (10 nouvelles places s'ajoutant aux 10 places créées en 2021). Ainsi, depuis 2021 la MDE est passée de 41 à 117 places.

Un budget de 87,5 M€ est consacré à l'enfance en 2025.

Soutien aux jeunes en difficultés

Le Département du Loiret, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'ARS s'engagent pour créer une structure adaptée

Lors de la session de juin 2025, le Département du Loiret a approuvé les termes de la convention visant à définir le partenariat, avec la Protection Judiciaire et la Jeunesse et l'ARS, et le financement d'une structure d'hébergement temporaire, en soutien aux jeunes en difficultés.

Dans le cadre du travail partenarial conduit dans le Loiret par le Département du Loiret, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS), il est apparu nécessaire de créer une réponse spécifique pour des pré-adolescents et adolescents cumulant des problématiques sociales et psychiques nécessitant un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique en simultané et dont les troubles du comportement mettent en échec les prises en charge institutionnelles classiques.

Ainsi, les 3 acteurs ont souhaité créer un dispositif d'hébergement temporaire (12 places) et une équipe mobile en capacité de suivre 36 mineurs à problématiques multiples présentant des troubles graves du comportement associés à des éléments psychopathologiques.

Suite à un appel à projet, c'est l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie qui a été retenue, pour la création d'un Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents.

La structure, dont le lieu est en cours de définition, ouvrira fin 2025.

Le projet, comprenant la structure et l'équipe mobile, représente un coût de 2,75 M€, pris en charge à près de 1,2 M€ par le Département du Loiret, près d'1,1 M€ par la PJJ et 500 000 € par l'ARS.

Ce dispositif doit contribuer à améliorer la santé globale des jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse ou confiés à l'aide sociale à l'enfance, leur permettant ainsi d'accéder de façon égale aux soins, travaillant ainsi à la réduction des inégalités sociales face à la santé.

Economies d'énergie

Le Département aide les communes à valoriser leurs projets

Depuis janvier 2021, le Département met en œuvre un nouveau dispositif au sein de son bouquet de services aux collectivités loirétaines baptisé Cap Loiret, pour les aider à obtenir des primes sur leurs travaux de rénovation énergétique. En session des 19 et 20 juin 2025, le Département a présenté le bilan 2024-2025 et les évolutions à venir du dispositif.

Il s'agit de proposer aux collectivités loirétaines conseils et accompagnement afin qu'elles puissent bénéficier des primes liées aux *Certificats d'Economies d'Energie* (CEE) pour les travaux de rénovation énergétique entrepris sur leur patrimoine (isolation, chauffage, éclairage public…).

L'accompagnement du Département en 2024 et 2025 a permis la valorisation de 10 opérations de rénovation énergétique, équivalant à près de 90 000 € de primes CEE.

Cet accompagnement était auparavant effectué en partenariat avec EDF. A partir d'août 2023, le Département, fort de la montée en compétence de ses services, a fait évoluer le dispositif pour le gérer intégralement en interne. Les dossiers des collectivités sont regroupés avec ceux issus des travaux de rénovation engagés sur le patrimoine du Département, de manière à obtenir un meilleur prix lors de la vente sur le marché des CEE.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Ils ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ou obtenir des certificats en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

Préserver la ressource en eau sur son territoire

Le Département soutient les initiatives locales

Dans le cadre de la session des 19 et 20 juin 2025, l'assemblée départementale a accordé une aide financière de 52 000 € pour préserver la ressource en eau sur son territoire. En 2025, une enveloppe de 1,5 M€ y est consacrée par la collectivité.

Dans le cadre d'un appel à projets, le Syndicat intercommunal d'eau d'Ingrannes – Sully-la-Chapelle se voit attribuer 52 000 € pour la réalisation de travaux de remplacement de canalisations.

25 dossiers ont été adoptés en avril 2025, dans le cadre de cet appel à projets, pour une enveloppe budgétaire de plus de 900 000 €.

1,5 M€ est consacré en 2025 pour accentuer le soutien aux investissements portés par les collectivités visant à préserver la ressource en eau. Cette aide illustre l'engagement du Département du Loiret à soutenir les initiatives locales visant à optimiser l'utilisation de l'eau, à prévenir les gaspillages et à contribuer à la préservation de cette ressource pour les générations futures.

La préservation et la gestion durable de la ressource en eau sont au cœur des préoccupations du Département du Loiret. Gardien l'environnement et conscient des défis posés par les enjeux hydriques contemporains, la collectivité œuvre pour promouvoir des politiques novatrices et proactives en matière de gestion de l'eau.

Aides à domicile

Le Département s'engage pour favoriser leur mobilité sur le territoire

Lors de la session des 19 et 20 juin 2025, le Conseil départemental du Loiret a approuvé les modalités d'utilisation du plan de soutien aux professionnels des Services d'Aide à Domicile (SAD), en ce qui concerne la mobilité. L'aide interviendra dès septembre 2025.

Un fonds de soutien aux SAD sera attribué pour soutenir la mobilité et le travail partenarial des aides à domicile sur leurs territoires.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la politique nationale visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. Le Loiret bénéficiera ainsi d'une part de l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros prévue par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025, à la suite de la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024.

Une aide concrète pour le terrain

Dès septembre 2025, les SAD du Loiret pourront bénéficier d'un financement destiné à :

- Favoriser leurs investissements en flottes de véhicules pour les aides à domicile
- Soutenir les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à la mobilité (permis de conduire, mobilités douces, indemnités kilométriques, leasing, etc.)

Une répartition équitable et ciblée

Le montant alloué sera partagé équitablement entre les SAD selon les heures prestées en 2024, au titre de l'APA et de la PCH.

Les actions financées pourront s'inscrire en complémentarité des actions actuellement déployées par les SAD dans le cadre du processus de contractualisation engagé avec le Département depuis 2022 (soutien apporté pour l'amélioration de la qualité du service rendu au domicile des usagers loirétains).

Les représentants des fédérations ont déjà été informés de cette démarche. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des SAD sera organisée à la rentrée afin de présenter les modalités précises du dispositif.

Loiret,
territoire innovant,
solidaire et durable.

24-265 MCOM

Loiret
votre Département

Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone : 02 38 25 45 45
www.loiret.fr • services.loiret.fr